

## ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION N°2 DU PLUI

Après avoir été initiée en mars 2022, la modification n°2 du Intercommunal (PLUi) est soumise à une enquête publique au 22 mars 2023.

Publié le 20 février 2023

© Jean-Philippe Dollet - DCOMDRONE

Est Ensemble a approuvé en février 2020 son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). À l'échelle des 9 villes du Territoire dont Pantin, ce document établit un projet global d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol. Il est amené à évoluer régulièrement en écho aux diverses transformations des quartiers et secteurs qui composent le Territoire.

## ÉVOLUTION DU PLUI

Depuis son approbation en 2020, le PLUi a connu deux premières évolutions :

- › Une modification simplifiée n°1, approuvée le 29 juin 2021
- › Une modification n°1, approuvée le 24 mai 2022 et entrée en vigueur au mois de juillet de la même année.

## LA MODIFICATION N°2 DU PLUI

Par délibération lors du Conseil de Territoire du 29 mars 2022, la modification n°2 a été initiée et développe les axes suivants :

- › Répondre au défi climatique,
- › Poursuivre la transition énergétique,
- › Habiter Est Ensemble,
- › Maintenir le dynamisme économique,
- › Préserver la cohérence urbaine,
- › Mettre en œuvre les projets urbains,
- › Améliorer l'applicabilité du PLUi.

## NOUVELLE ÉTAPE : L'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N°2 DU PLUI - DU 20 FÉVRIER AU 22 MARS 2023

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet est consultable à la direction de l'Urbanisme de la ville de Pantin (3e étage du centre administratif, 84-88, avenue du Général-Leclerc), les <https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/enquete-publique-sur-la-modification-n2-du-plui-4840>

lundis et vendredis de 9h00 à 12h30 et les mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Pour donner son avis, les habitants peuvent transmettre leurs observations et propositions sur :

- > Le registre papier mis à disposition au centre administratif
- > La version dématérialisée accessible sur le site internet [Enquêtes publiques](#)
- > Par mail à [modification-2-plui-est-ensemble@enquetepublique.net](mailto:modification-2-plui-est-ensemble@enquetepublique.net)
- > Par écrit à l'attention de Monsieur Méril Decimus, Commissaire enquêteur- Projet de modification n°2 du PLUi d'Est Ensemble - Etablissement public territorial Est Ensemble - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville ».

## PERMANENCE

Une permanence sera par ailleurs organisée en salle 20 du centre administratif le mercredi 15 mars 2023 de 14h00 à 17h00. Le commissaire enquêteur, Monsieur Méril Decimus, pourra renseigner les personnes intéressées.

### CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC  
93507 PANTIN CEDEX  
 01 49 15 40 00

### HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30\*

JEUDI : 13H30 - 17H30\*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30\*

\*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT  
LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.